

Modification du SRADDET

29 avril 2024 à Montpellier - 30 avril 2024 à Toulouse

Occitanie
2040
CONSTRUISONS
NOTRE FUTUR
DÈS À PRÉSENT

Ordre du jour

- **Intervention de la Vice-présidente Florence Brutus**
 - Rappel du contexte
 - Territorialisation des objectifs de sobriété foncière
 - Projets d'Envergure Nationale et Européenne
 - Projets d'Envergure Régionale
 - Calendrier
- **Ateliers d'échanges sur la territorialisation proposée**

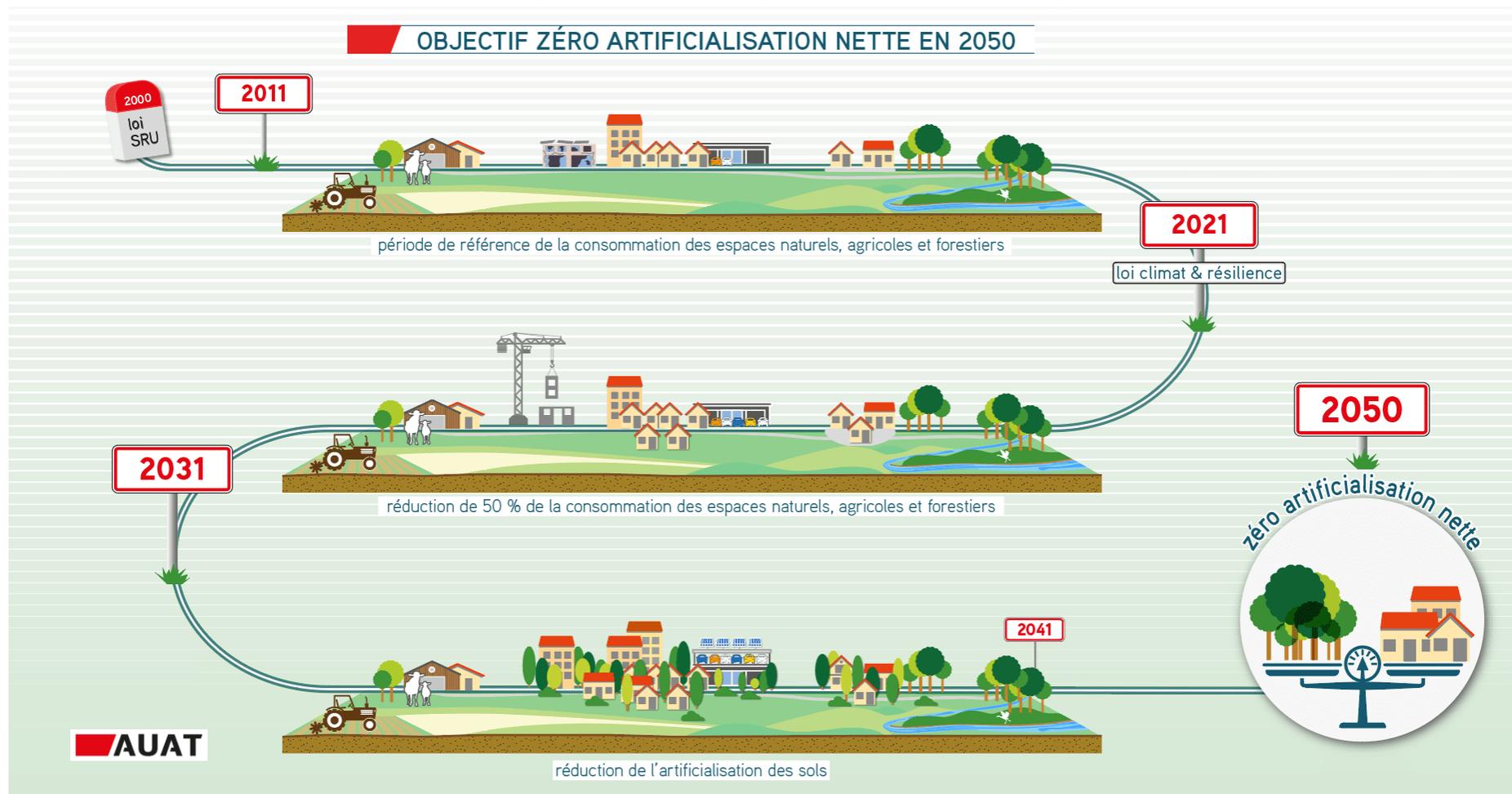
Rappel du contexte

La loi Climat et Résilience de 2021 : 2 horizons, 2 objectifs

2031 : réduire de moitié de la consommation d'espaces

2050 : atteindre le zéro artificialisation nette

(toute nouvelle artificialisation doit être compensée par une renaturation)



Les grandes étapes de la concertation

Une large concertation au premier semestre 2023

- Deux réunions de lancement les 13 et 14 février 2023 à Montpellier et Toulouse
- Une première série d'ateliers territoriaux (Millau, Montpellier, Foix, Toulouse) en mars/avril
- Une seconde série d'ateliers en juin autour de premières simulations de territorialisation

Une procédure bouleversée par la loi ZAN de juillet 2023

- Un desserrement du calendrier
- La création d'une nouvelle instance : la Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN
- Une réserve nationale de 10 000 ha pour les PENE mutualisée entre les Régions et non pas hors ZAN
- Une garantie communale « universelle » d'1 ha

Les grandes étapes de la concertation

Une relance de la concertation à l'automne 2023

Deux plénières les 14 et 15 novembre 2023 à Toulouse et Montpellier

- Bilan des premières étapes de la concertation
- Présentation des impacts de la loi ZAN

Une installation de la Conférence ZAN le 25 janvier

- Une première réunion des 65 membres de la Conférence
- Pour émettre un avis sur le projet de liste de PENE transmis par le Gouvernement

Un dernier temps de concertation avant la phase de consultation

- Une consultation des PPA prévue mi juillet

Territorialisation des objectifs de sobriété foncière

Les orientations régionales partagées en 2023

Une territorialisation à l'échelle SCoT ou EPCI non couverts : 84 territoires

- 58 SCoT
- 26 EPCI non couverts

Une territorialisation juste, dans une logique de rééquilibrage territorial

- Reconnaître les dynamiques à l'œuvre
- Renforcer le rééquilibrage territorial

Une territorialisation cohérente avec nos priorités de création d'emplois, de relocalisation industrielle et de souveraineté

- Une enveloppe mutualisée « fonciers économiques stratégiques » de 300 ha
- Un taux d'effort supplémentaire de 1.1%

Une différenciation réelle mais acceptable

- Une variation de 10% autour de la moyenne régionale

Les nouvelles dispositions de la loi ZAN

Une réserve de 10 000ha pour les PENE mutualisée entre les Régions

- 4,5% d'effort supplémentaire lié aux PENE car pas de hors ZAN
- Une enveloppe régionale qui passe de 13 800 à 12 600 ha

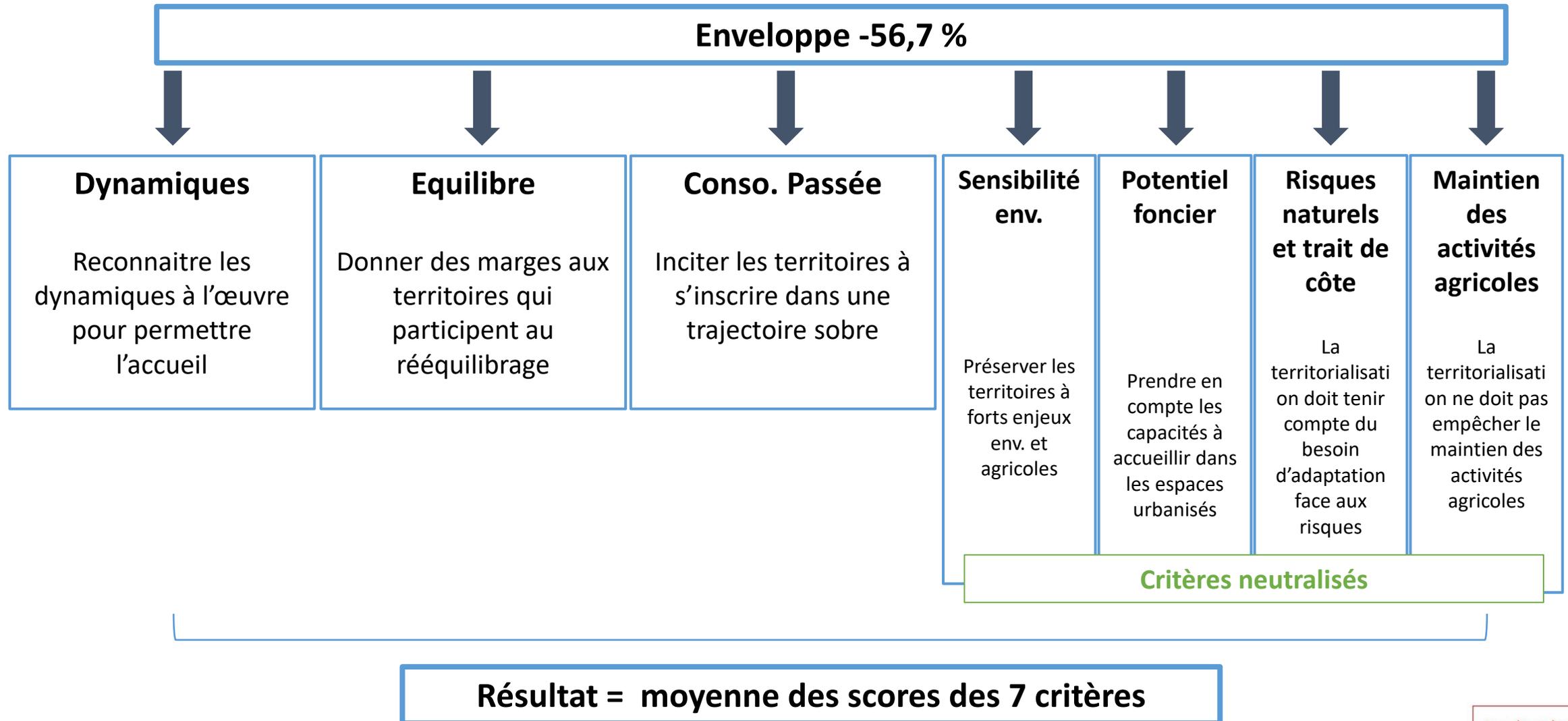
Une garantie foncière communale « universelle »

- La territorialisation doit garantir le respect du 1 ha par commune : 21 territoires concernés
- Sanctuarisation de 300 ha = 1,1% d'effort supplémentaire

Deux nouveaux critères de territorialisation

- Risques naturels et trait de côte ; Maintien et développement des activités agricoles
- Proposition de neutraliser ces deux critères car pas de données homogènes à l'échelle régionale

La méthode de territorialisation



Les Projets d'Envergure Nationale et Européenne (PENE)

Les PENE dans la loi ZAN

Une réserve nationale réduite...

- **Pour des catégories de projets très encadrées** : déclarés d'utilité publique (DUP), LGV, projets industriels majeurs, opérations défense / sécurité nationale, prisons, OIN, [...]
- **De 10 000 ha seulement** : peu de projets éligibles

... Et mutualisée entre toutes les régions ayant un SRADDET (pas de hors ZAN)

- Une contribution de 1200 ha pour l'Occitanie
- Soit 12 600 ha à répartir au lieu des 13 800 ha

→ **Un taux d'effort moyen qui évolue à 54,5% au niveau régional**

Processus décisionnel sur les PENE

- Octobre 2023 : Courrier de la Région à la Première Ministre
- Décembre 2023 : Transmission par le Gouvernement d'un projet de liste PENE
- 25 janvier 2024 : Consultation de la Conférence ZAN
- 21 février 2024 : Avis de la Présidente de Région sur la liste
- 10 avril 2024 : Réponse motivée du Gouvernement
- Eventuelle saisie de la Commission Régionale de Conciliation
- Mai 2024 : Arrêté ministériel définissant la liste de PENE
- Une révision a minima annuelle de la liste par le Gouvernement

Une première proposition de liste de PENE du Gouvernement en décembre 2023

Une première liste qui ne reconnaît pas suffisamment les spécificités de l'Occitanie malgré des avancées notables

Au total, 9 200 ha listés sur les 10 000 ha pour toutes les Régions

Avec 1 200 ha en Occitanie, 3^{ème} région la mieux dotée:

- 970 ha pour les mobilités (LGV, Autoroutes, RN)
- 156 ha de projets économiques (Genvia et Hyd'Occ)
- 74 ha pour des projets pénitenciers, de sécurité civile ou postes électriques

Une seconde liste « indicative » de projets

Une réserve de projets « susceptibles de devenir des PENE » :

- Dont l'intérêt général majeur n'est pas encore caractérisé
- Dont le calendrier ou les contours sont encore flous
- Dont la réalisation effective est incertaine

Au total, 32 projets recensés en l'Occitanie

Proposition de liste de PENE du Gouvernement

Nom du projet	Département	Territoire (SCoT ou EPCI)	Hectares
Liste des PENE transmise par l'Etat			
Projets de la liste principale			
Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LGV)	Hérault, Aude, P-O	Multiples	189
Grand-Projet Sud-Ouest (LGV)	Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne	Multiples	700 (sur Occitanie et Nouvelle-Aquitaine)
A69	Tarn, Haute-Garonne	Multiples	353
Contournement Ouest de Nîmes	Gard	CA de Nîmes	155
Contournement Ouest de Montpellier	Hérault	3M	25
RN21	Hautes-Pyrénées	SCoT Pyrénées Vallées de la Gaves	16
Genvia	Hérault	SCoT du Biterrois	150
Hyd'Occ (Port-la-Nouvelle)	Aude	SCoT de la Narbonnaise	6
<i>" + 8 autres projets : 4 projets pénitentiers, 3 projets de sécurité nationale, 1 projet de raccordement électrique</i>			74
Projets de la liste "indicative"			
RN20	Ariège	SCoT Vallée de l'Ariège	
Site industriel d'Airbus	Haute-Garonne	SCoT de l'Agglomération toulousaine	
ZAC Pyrénia	Hautes-Pyrénées	SCoT Tarbes-Lourdes Pyrénées	
ZAE Gabrielat	Ariège	SCoT Vallée de l'Ariège	
OZE Arago	Pyrénées Orientales	SCoT Plaine du Roussillon	
ZAC des Portes du Tarn	Tarn	CC Tarn-Agout	
Pôle nautique de Canet-Sainte-Marie	Pyrénées Orientales	SCoT Plaine du Roussillon	
<i>" + 25 autres projets : 23 postes électriques, l'extension de la centrale nucléaire de Golfech, 1 aménagement ferroviaire</i>			

Avis de la CRG ZAN et de la Région

Avis de la CRG ZAN

- Avis défavorable sur la liste de PENE du Gouvernement
- Avis favorable sur une liste d'amendements proposés par la Région et les territoires

Avis de la Région sur la base des recommandations de la Conférence ZAN

- Des projets déjà présents à réajuster
 - Port-la-Nouvelle : 70 ha à comptabiliser et non 6 ha seulement pour Hyd'Occ
 - Genvia renommé en « Ecosystème EDEN multi-sites »
- 9 projets complémentaires demandés dans la liste principale
 - Des projets économiques
 - Des projets d'infrastructures
 - Des projets en maîtrise d'ouvrage Etat (hôpitaux, universités, gendarmeries)
 - Des projets ENR/hydro-électricité
- 5 projets remontés de la liste indicative à la liste principale
- 5 projets complémentaires demandés dans la liste indicative
- Les LGV et leurs aménagements connexes à comptabiliser « hors ZAN »

Compléments sollicités dans l'avis Région

Nom du projet	Département	Territoire (SCoT ou EPCI)	Demande
Evolutions pour les projets déjà listés			
Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LGV)	Hérault, Aude, P-O	multiples	<i>Hors ZAN</i>
Grand-Projet Sud-Ouest (LGV)	Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne	multiples	
Genvia	Hérault	SCoT du Biterrois	Changer le nom pour "Ecosystème EDEN")
Hyd'Occ (Port-la-Nouvelle)	Aude	SCoT de la Narbonnaise	PLN : augmenter l'enveloppe (actuellement 6ha pour Hyd'occ)
Projets de la liste "indicative"			
RN20*	Ariège	SCoT Vallée de l'Ariège	A remonter dans la liste principale
Site industriel d'Airbus	Haute-Garonne	SCoT de l'Agglomération toulousaine	A remonter dans la liste principale
ZAC Pyrénia	Hautes-Pyrénées	SCoT Tarbes-Lourdes Pyrénées	A remonter dans la liste principale
OZE Arago	Pyrénées Orientales	SCoT Plaine du Roussillon	A remonter dans la liste principale
ZAC des Portes du Tarn	Tarn	CC Tarn-Agout	A remonter dans la liste principale
Projets manquants à réintégrer			
RN88*	Aveyron	multiples	A remonter dans la liste principale
RN124*	Gers	SCoT de Gascogne	A remonter dans la liste principale
ZAE Grand Sud Logistique	Tarn-et-Garonne	CC Grand-Sud Tarn-et-Garonne	A remonter dans la liste principale
ZAC Cap Gallargues	Gard	SCoT Sud Gard	A remonter dans la liste indicative
ZAE du Rivel	Haute-Garonne	SCoT de l'Agglomération toulousaine	A remonter dans la liste indicative
Base européenne de sécurité civile Nîmes-Garons	Gard	SCoT Sud Gard	A remonter dans la liste principale
ZAE Les Bonnets à Muret	Haute-Garonne	SCoT de l'Agglomération toulousaine	A remonter dans la liste principale
ZAE Eurocentre	Haute-Garonne	SCoT du Nord Toulousain	A remonter dans la liste indicative
<i>"+ Hôpitaux et Universités</i>			A remonter dans la liste principale
ZAC Quartier Gare TGV Montauban	Tarn-et-Garonne	SCoT de l'Agglomération de Montauban	A remonter dans la liste principale
Aménagements liés à GPSO (AFNT, boulevard Occitanie, échangeur A62...)	Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne	SCoT de l'agglomération Toulousaine, SCoT de l'Agglomération de Montauban)	<i>Hors ZAN</i>
Greentech Valley (Saint-Hilaire-de-Brethmas)	Gard	SCoT du Pays des Cévennes	A remonter dans la liste principale
Aéroport de Montpellier	Hérault	3M / SCoT du Pays de l'Or	A remonter dans la liste indicative
<i>"+ Projets ENR Hydroélectricité : Montezic II, Pouget, Hospitalet, Aramon</i>			A remonter dans la liste indicative
<i>"+ Gendarmeries</i>			A remonter dans la liste principale

Réponse motivée du Gouvernement sur nos demandes

Evolution entre les listes proposées en décembre et celles soumises à la consultation en avril

21 projets dans la liste 1, pour 1 379 ha

5 projets ajoutés dans la liste 1

- AFNT de GPSO
- RN 124
- RN20
- Airbus et ZAE Les Bonnets

2 projets ajustés

- Genvia élargi à l'écosystème EDEN
- Port-la Nouvelle (augmenté à 50 ha)

Soit +180 ha de projets

33 projets dans la liste 2

Projets ajoutés dans la liste 2

- RN 88
- Base de sécurité civile de Nîmes-Garons
- Projets hydroélectriques EDF
- Chantier Axe MeRS à Laudun l'Ardoise

Projets retirés de la liste 2

- Centrale EDF d'Aramon
- Extension centrale de Golfech

Occitanie parmi les 4 régions bénéficiaires

+140 ha par rapport à notre « contribution PENE » de 1 240 ha

Nouvelle liste de PENE

Nom du projet	Département	Territoire (SCoT ou EPCI)	Hectares
Projets de la liste principale			
Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LGV)	Hérault, Aude, P-O	Multiples	189
Grand-Projet Sud-Ouest (LGV)	Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne	Multiples	231
AFNT liés à GPSO	Haute-Garonne	SMEAT - SCoT Nord Toulousain	18
A69	Tarn, Haute-Garonne	Multiples	353
Contournement Ouest de Nîmes	Gard	CA de Nîmes	155
Contournement Ouest de Montpellier	Hérault	3M	25
RN21	Hautes-Pyrénées	SCoT Pyrénées Vallées de la Gaves	16
RN20	Ariège	SCoT Vallée de l'Ariège	1
RN124*	Gers	SCoT de Gascogne	27,6
Site industriel d'Airbus	Haute-Garonne	SCoT de l'Agglomération toulousaine	54
Ecosystème EDEN (gigafactory Genvia)	Hérault	SCoT du Biterrois	150
ZAE Les Bonnets à Muret	Haute-Garonne	SCoT de l'Agglomération toulousaine	35
Port-la-Nouvelle	Aude	SCoT de la Narbonnaise	50
<i>" + 9 autres projets : 4 projets pénitentiers, 4 projets de sécurité nationale, 1 projet de raccordement électrique</i>			74
Projets de la liste "indicative"			
RN88	Aveyron	Multiples	
ZAC Pyrénia	Hautes-Pyrénées	SCoT Tarbes-Lourdes Pyrénées	
ZAE Gabrielat	Ariège	SCoT Vallée de l'Ariège	
OZE Arago	Pyrénées Orientales	SCoT Plaine du Roussillon	
ZAC des Portes du Tarn	Tarn	CC Tarn-Agout	
Pôle nautique de Canet-Sainte-Marie	Pyrénées Orientales	SCoT Plaine du Roussillon	
Base de sécurité civile Nîmes-Garons	Gard	SCoT Sud Gard	
Chantier Axe MeRS sur site ex UGINE	Gard	CA Gard Rhodanien	
<i>" + Projets ENR Hydroélectricité EDF</i>			
<i>" + 24 autres projets : 23 postes électriques, 1 aménagement ferroviaire</i>			

Les Projets d'Envergure Régionale (PER)

Les Projets d'envergure régionale

Ce que dit la loi

- Possibilité de constituer une liste de Projets d'Envergure Régionale
- Pour des projets d'aménagements, d'infrastructures et d'équipements publics ou d'activités économiques qui sont d'envergure régionale
- Pour lesquels la consommation d'espaces induite est mutualisée au niveau régional

Premiers éléments concertés :

- 300 ha d'enveloppe régionale mutualisée
- Un principe de péréquation 70/30 (70% du foncier du projet pris sur l'enveloppe régionale, 30% sur l'enveloppe du territoire)

Principes proposés pour l'enveloppe régionale

Maintien du volume de l'enveloppe régionale à 300 ha pour ne pas augmenter les taux d'effort déjà conséquents

Trois typologie des projets éligibles

- PENE non retenus
- Zones d'activités économiques
- Projets de tri et de valorisation des déchets

Deux listes de PER en fonction de la maturité des projets

- Une liste prioritaire pour les projets matures à savoir qui vont consommer au plus tard en 2026
- Une liste indicative pour les projets non matures

Un principe de péréquation à définir

- 70%/30% ce qui représente un volume de 430 ha de projets
- Ou 60%/40% pour inscrire +70 ha de projets ?

Une nécessaire priorisation des PER

1500 ha de projets recensés sur la base des remontées des territoires

- Dont 1000ha de projets économiques

Plusieurs critères de priorisation

- Maturité du projet (démarrage des travaux au plus tard en 2026)
- Pour l'économie :
 - Filières SRDEII
 - Envergure (minimum 15 ha)
- Pour tous les PER :
 - Intérêt régional
 - Equilibre territorial
 - Exemplarité du projet

Une actualisation de la liste par modification du SRADDET en 2026

Evaluation de la maturité des PER

- Phase préalable est réalisée (ensemble des diagnostics soumis à l'avis de l'Etat)
- Etude d'impact du projet démarrée
- Dossiers réglementaires pouvant être produits sous 1 an (de type : DUP, dérogation d'espèces protégées, mise en comptabilité du PLU, loi sur l'Eau, ZAC, dossier ICPE)
- Démarche ERC : si l'avis DREAL prévoit de la compensation environnementale, 50% du foncier et de ses mesures compensatoires doivent être sécurisés
- Maitrise foncière : 50% de compromis de vente doivent être obtenus

- Bâtiments : programme terminé, MOE choisie si concours classique ou en cours si conception/réalisation, procédures administratives identifiées (MEC PLU, AE...), maitrise de tout ou partie du foncier, COPIL études mis en place

Proposition de liste 1 de PER

Nom du projet	Typologie	Département	Territoire (SCoT ou EPCI)	Hectares
Liste 1 de PER				
ZAE Grand Sud Logistique	PENE non retenu	82	CC Grand-Sud Tarn-et-Garonne	40
ZAC Cap Gallargues	PENE non retenu	30	SCoT Sud Gard	25
ZAE du Rivel	PENE non retenu	31	SCoT de l'Agglomération toulousaine	45
Aménagements routiers liés à GPSO (boulevard Occitanie, échangeur A62...)	PENE non retenu	82	SCoT de l'Agglomération de Montauban	25
ZAE de l'aéroport de Montpellier	PENE non retenu	34	SCoT du Pays de l'Or	14
Hôpitaux et universités	PENE non retenu	multiples	multiples	61
La Glebe	Economique	12	SCoT Centre-Ouest Aveyron	11
ZAE de l'aéroport de Nîmes	Economique	30	SCoT Sud Gard	30
OZE Comminges Pyrénées	Economique	31	SCoT Comminges	14
Saint Charles Logistique	Economique	66	SCoT Plaine du Roussillon	20
OZE du Mas de Rest	Economique	81	SCoT Gaillac-Graulhet - Pays Vignoble	20
creation de la zone d'activité de Pommevic	Economique	82	SCoT des Deux Rives	17
Extension OZE Appert	Economique	11	SCoT du Lauragais	50
Centre de Tri TriO à Masseube	Déchets	32	SCoT Gascogne	7
incinérateur déchets haut PCI à BousSENS	Déchets	31	SCoT Pays Sud Toulousain	3
Total en ha				382

Proposition de liste 2 de PER

Nom du projet	Typologie	Département	Territoire (SCoT ou EPCI)
Liste martyre de PERE - indicative			
ZAC Quartier gare TGV Montauban	PENE non retenu	82	SCOT agglomération de Montauban
Greentech Valley (St-Hilaire de Brethmas)	PENE non retenu	30	SCOT du Pays des Cévennes
Eurocentre	PENE non retenu	31	SCOT du Nord toulousain
Extension OZE de Nareoux à Auch	Economique	32	SCOT de Gascogne
OZE Delta Sud	Economique	9	SCOT Vallée de l'Ariège
ZAE Ménaldesque	Economique	12	CC des Causse à l'Aubrac
ZAE de l'aéroport de Rodez	Economique	12	SCOT Centre-Ouest Aveyron
ZAE Mas Baguai à Lunel	Economique	34	SCOT Pays de Lunel
ZAE à Cabestany	Economique	66	SCOT Plaine du Roussillon
Création d'une plateforme autoroute ferroviaire En Cavailles (Distriport)	Economique	66	SCOT Littoral Sud
ZAC du Causse à Castres	Economique	81	SCOT Autan Cocagne

Les suites de la modification du SRADDET

Mai 2024 ?

Arrêté du Gouvernement sur les PENE

22 mai 2024

Nouvelle CRG ZAN

Juin 2024

Finalisation du projet de modification

Juillet/sept. 2024

Consultation des PPA

Oct./nov. 2024

Mise à disposition du public

Mars 2025

Adoption par le Conseil régional

Mai/juin 2025

Approbation par le Préfet

Atelier : échanges sur la territorialisation

Merci pour votre attention

Occitanie
2040
CONSTRUISONS
NOTRE FUTUR
DÈS À PRÉSENT